

COMPTE-RENDU
de la rencontre –débat
Charte de la société civile corse et syndicats
Université de Corse
samedi 26 septembre 2009

19 organisations* ont participé à la rencontre-débat avec les syndicats organisée par la Charte de la société civile corse le samedi 26 septembre à l'Université de Corse. Dans un 1^{er} temps, ont pris la parole les représentants des syndicats présents (CFTC, CFDT, CGT santé 2A, FGR-FP, UGTM, UNSA et le STC). Puis d'autres organisations présentes ont pris la parole. De nombreux aspects de la question sociale, thème de cette rencontre, ont été abordés notamment la précarité, la spéculation foncière, la répression anti-syndicale, la redistribution, le droit au logement, les travailleurs sans papiers, le droit à la santé.

Plus d'une trentaine de participants sont intervenus permettant sur chacun des aspects abordés de croiser des expériences et des réflexions associatives, syndicales et politiques diverses. Des informations ont également été échangées : la perspective d'assises sur le foncier organisées par le Conseil Economique Social et Culturel de Corse présentées par des membres du CESSC représentant LE GARDE et la CFDT dans cette institution, la constitution d'un comité pour l'accès au foncier présenté par la FDSEA 2B, le procès en correctionnelle des marins du Pascal PAOLI les 19 et 20 novembre prochains à Marseille expliqué par le STC en présence de l'un des marins appelé à comparaître, la possibilité de recours en cas de coupures d'eau ou d'électricité expliqué par le Bâtonnier d'Ajaccio et le comité de lutte des chômeurs Corsica per vive, les actions en cours du collectif « immigration choisie la honte » présenté par la LDH et l'Union des Marocains...

Un syndicaliste martiniquais, membre de l'UGTM et négociateur pour le Collectif du 5 février (qui regroupe tous les syndicats de la Martinique) a insisté sur la nécessité de fédérer pour agir notamment dans les domaines des droits économiques et sociaux et des libertés, ce qui correspond à l'un des objectifs de la Charte.

Le problème du rapport de la société civile corse au politique a fait l'objet de plusieurs réflexions. Ce fut l'occasion de rappeler que la Charte n'a aucune prétention électorale ; qu'elle n'a pas vocation à se substituer aux organisations politiques et aux élus ; qu'elle rejette le populisme et son mot d'ordre « tous pourris » ; qu'elle travaille à la construction de nouveaux liens entre les citoyens et les élus en revendiquant une démocratie délibérative et en s'appuyant sur des dynamiques citoyennes. Pour exprimer cette volonté, les différentes actions de la Charte reprennent systématiquement dans leur intitulé l'idée d'une appartenance politique et civique à une communauté de destin (« nos libertés nous appartiennent », « notre avenir social nous appartient », « notre droit à la santé nous appartient », « notre développement nous appartient »).

Cette rencontre-débat aura permis de constater un élargissement et un renforcement de l'action de la Charte qui, il faut le rappeler, compte à ce jour 29 organisations membres (18 lors de sa création en mai 2006). Elle aura permis de rappeler que cette action s'inscrit dans le temps, qu'elle se décline progressivement dans le cadre d'actions décidées avec l'accord de tous, en donnant à chaque organisation le temps de délibérer et d'adhérer ou ne pas adhérer à ladite action.

Elle aura également permis de rappeler que cette réunion est elle-même la mise en œuvre d'une des décisions actées lors de la 2^{ème} assemblée générale de la Charte qui s'est tenue en juin dernier et qui a particulièrement insisté sur la nécessité de faire de la question sociale un enjeu permanent dans le débat public, et plus précisément dans le cadre du débat à venir des élections territoriales.

En fin de réunion, un certain nombre de rendez-vous ont été fixés :

- prise de position sur la situation actuelle des sans logis d'Ajaccio après l'incendie d'une partie des locaux de l'ancien collège du Finosello. Une conférence de presse sera organisée le mardi 6 octobre à 10h (café de Paris-place du diamant - Ajaccio) pour rappeler le problème de fond qui est celui du droit au logement et pour en appeler aux pouvoirs publics afin que ceux-ci règlent la situation actuelle des sans logis concernés
- réunion du comité « notre droit à la santé nous appartient » initié par la Charte, (décision de la 2^{ème} AG de la Charte) mercredi 7 octobre à 17h30 à la mairie de Bonifacio afin d'organiser la campagne pour les mois à venir
- appel à un soutien aux marins du Pascal PAOLI qui comparaissent devant le tribunal correctionnel de Marseille les 18 et 19 novembre. Pour préparer une mobilisation la plus large, une 1^{ère} réunion devrait avoir lieu à Corte le 10 octobre avec pour objectif une manifestation de rue fin octobre autour du mot d'ordre « non à la répression anti-syndicale »
- assises du foncier organisées fin octobre par le CESSC. Les organisations de la Charte seraient destinataires des documents du CESSC. Si nous en avons la possibilité en terme de temps, la Charte pourra se positionner par rapport à ces assises. En tout état de cause, chaque organisation de la Charte est invitée à suivre ces travaux.
- journée de réflexion « notre développement nous appartient » organisée par la Charte en partenariat avec l'Université de Corse le 5 décembre (mise en œuvre d'une autre décision de la 2^{ème} AG de la Charte). Seront abordées toutes les thématiques discutées pendant notre réunion d'aujourd'hui.

Associations et syndicats présents : Salvemu u Rizzanese, CFTC, CFDT Corsica, CGT Santé 2A, Comité de lutte des chômeurs Corsica per vive, Corte 96, FDSEA 2B, Fédération Générale des Retraités de la fonction Publique, le Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Ajaccio, LE GARDE, Ligue des Droits de l'Homme, Union des Marocains, STC, UGTM, UNSA

Organisations politiques présentes : Chjama naziunale, Inseme per Bastia, I Verdi corsi